

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Morgane Gauthier, Anne Mahrer,
Sophie Forster Carbonnier, Emilie Flamand,
Catherine Baud, Bertrand Buchs et Philippe
Schaller*

Date de dépôt : 17 mars 2011

Proposition de motion demandant une modification du nom de la maternité de Genève des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la diversité des soins apportés à la maternité de Genève ;
- les nombreuses affections soignées à la maternité de Genève ;
- l’aspect lacunaire du nom de cet établissement ne portant que sur une partie des soins prodigués à la maternité,

invite le Conseil d’Etat

- à organiser, en lien avec les HUG et le personnel soignant de la maternité de Genève, une consultation ayant pour but de proposer des noms pour cet établissement qui soient plus proches des soins prodigués à la maternité ;
- à proposer une modification du nom de cet établissement, suite à la consultation organisée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La maternité de Genève est née en 1876, près de vingt ans après l'ouverture de l'hôpital cantonal de Genève. Depuis cette date, où un troupeau de chèvre paissait à côté du bâtiment pour fournir du lait aux nouveau-nés que les mères ne pouvaient allaiter, les choses ont heureusement largement évolué jusqu'à l'aile de l'hôpital que de nombreuses femmes connaissent aujourd'hui : du personnel très bien formé, un matériel de pointe et des locaux qui s'agrandissent pour accueillir dans d'excellentes conditions les parturientes et les femmes souffrant d'affections gynécologiques.

La maternité de Genève a, pour vocation principale, et comme son nom l'indique, de permettre aux femmes d'accoucher dans d'excellentes conditions et d'accueillir les nouveau-nés dans des structures performantes et adaptées.

Actuellement, le service d'obstétrique des Hôpitaux Universitaires de Genève est la plus grande maternité de Suisse. En plus des accouchements, les missions de ce service sont multiples :

- accueillir les femmes et les couples qui se confient dans un maximum de confort et de sécurité, dans le respect de l'intimité et des valeurs de chacun ;
- promouvoir l'allaitement longue durée ;
- reconnaître et prendre en charge des grossesses à risque : le service d'obstétrique comporte une unité d'obstétrique à haut risque où les grossesses sont suivies par des chefs de clinique expérimentés dans les divers domaines de spécialité ;
- Avec 8000 échographies prénatales, l'unité de médecine fœtale et d'échographie représente le centre de référence régional en matière d'imagerie de grossesse, de dépistage et de traitement de diverses pathologies fœtales. La prise en charge des grossesses à risque et des fœtus se fait toujours en collaboration avec les divers spécialistes impliqués dans la prise en charge du nouveau-né ;
- En parallèle, l'unité de périnatalité assure un accès aux soins, un dépistage et une prise en charge obstétricale adaptée aux besoins spécifiques des patientes à risque en raison de leur contexte psychosocial ou émotionnel ;

- De son côté, l'unité de développement en obstétrique joue un rôle important dans la recherche clinique orientée vers les tests diagnostiques et les interventions pouvant directement bénéficier aux femmes, aux fœtus et aux nouveau-nés. Cette unité contribue largement à ancrer dans la pratique la médecine fondée sur des preuves scientifiques d'efficacité ;
- Le service d'obstétrique des Hôpitaux Universitaires de Genève assure également l'enseignement des médecins spécialistes gynécologues-obstétriciens et contribue à la formation des étudiants en médecine ;

Le service de gynécologie des Hôpitaux Universitaires de Genève est l'un des plus importants de Suisse. Il assure le suivi des femmes tout au long de leur vie reproductive et lors de la ménopause.

Les consultations ambulatoires de gynécologie offrent plus de 20 000 consultations spécialisées par an, y compris les consultations d'urgence. Les unités d'oncogynécologie médicale, d'oncogynécologie chirurgicale ainsi que de sénologie chirurgicale assurent la prise en charge conjointe des cancers gynécologiques et des cancers du sein. Enfin, l'unité d'endocrinologie gynécologique et de médecine de la reproduction organise la prise en charge des problématiques liées à la reproduction, à l'infertilité et à la ménopause. L'unité de périnéologie a pour mission la prévention et le traitement des prolapsus génitaux ("descentes d'organes") et de l'incontinence urinaire.

Les questionnaires constatent, à la lecture de ce qui précède (informations disponibles sur le site suivant : http://gyneco-obstetrique.hug-ge.ch/gynecologie/intro_generale.html, consulté le 14.03.11) que les missions assumées par la maternité sont bien plus complètes que ce que son nom indique.

Maternité...

Le terme même de maternité désigne un établissement spécialisé dans les accouchements. Comme nous l'avons relevé précédemment, ce ne sont pas que des événements heureux et joyeux ou merveilleux qui se déroulent dans cette partie des HUG. C'est pour cette raison que les questionnaires estiment que le nom même du bâtiment n'est plus en adéquation avec les soins médicaux prodigués.

Les questionnaires se sont penchées sur les noms donnés à ces établissements dans d'autres cantons et voici quelques exemples :

A Berne : Frauenspital et Frauenklinik de l'Inselsspital

Hôpital universitaire de Bâle : Frauenklinik

A Coire : Frauenspital

A Glaris : Frauenklinik

A Horgen: Frauenklinik

A l'hôpital universitaire du Canton de Zurich: Frauenklinik

Avec ces exemples, les motionnaires constatent que le terme de maternité n'est que peu usité dans les autres cantons. Modifier le nom de ce bâtiment ne serait pas une Genferi de plus, mais correspondrait plus à une réalité vécue par de nombreuses femmes.

Afin de faire adhérer les collaborateurs des HUG à cette modification, les motionnaires proposent que la direction organise une consultation interne, voire externe (des patientes), permettant de recueillir des termes adaptés à toutes les activités de soin déployées au sein de cet établissement.

Pour permettre cette modification, les motionnaires vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette motion et à renvoyer ce texte au Conseil d'Etat afin de procéder au changement attendu.